



















NOM	Exemple(s)	Catégorie de CACES	Vérification Générale Périodique (VGP) (Arrêté du 1/03/04)	Remarque
Transpalette manuel		Ne correspond à aucune catégorie de CACES	Il n'y a pas obligation de soumettre ces chariots à des vérifications périodiques	-
Transpalette électrique à conducteur accompagnant		Ne correspond à aucune catégorie de CACES	Il n'y a pas obligation de soumettre ces chariots à des périodiques. La fiche pratique de l'INRS ED36 préconise une VGP tous les 6 mois	Il convient de ne confier ce type de chariots qu'à des caristes ayant suivi une formation adéquate (ED 36)
Transpalettes à conducteur porté		CACES 1 : <b>Transpalettes à conducteur porté</b> et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1m)	Il n'y a pas d'obligation de VGP si et seulement si : il n'y a pas de changement <b>significatif</b> de niveau lors du transfert de la charge	<b>N'est pas</b> considéré comme <b>significatif</b> un changement de niveau correspondant à ce qui est juste nécessaire pour déplacer la charge :
Préparateur de commandes au sol		CACES 1 : Transpalettes à conducteur porté et <b>préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1m)</b>	VGP obligatoires tous les 6 mois	S'il n'y a pas de changement de niveau significatif, les VGP ne sont pas obligatoires
Chariot tracteur		CACES 2 : <b>Chariots tracteurs</b> et à plateau porteur de <b>capacité inférieure à 6000 KG</b>	VGP non Obligatoires	-
Chariot à plateau porteur		CACES 2 : Chariots tracteurs et à <b>plateau porteur de capacité inférieure à 6000 KG</b>	VGP non Obligatoires	-

NOM	Exemple(s)	Catégorie de CACES	Vérification Générale Périodique (VGP)	Remarque
Chariot élévateur en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000 KG		CACES 3 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 KG	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariot élévateur en porte à faux de capacité supérieure à 6000 Kg		CACES 4 : Chariot élévateur en porte à faux de capacité supérieure à 6000 Kg	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariot élévateur à mât rétractable		CACES 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Préparateur de commande avec poste de conduite éleable		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 5 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	La levée du poste de conduite étant supérieure à 1m
Chariot embarqué		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 3 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariot à prise latérale		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 5 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-

NOM	Exemple(s)	Catégorie de CACES	Vérification Générale Périodique (VGP)	Remarque
Transpalette Gerbeur à conducteur accompagnant		Pas de CACES (voir remarque)	VGP Obligatoires tous les 6 mois	Il convient de ne confier ce type de chariots qu'à des caristes ayant suivi une formation adéquate (ED 36)
Transpalette Gerbeur à conducteur porté		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 3 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariots bi et tridirectionnels		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 5 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariots bi et tridirectionnels avec poste de conduite élevable		Pas de CACES à part entière. Il convient de faire passer un CACES 5 avec un complément de formation	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariot porte-conteneur (superstackers)		Pas de CACES. Il convient de réaliser une formation adaptée et d'effectuer le contrôle des connaissances en s'inspirant du CACES	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-
Chariot élévateur avec bras télescopique (capacité inférieure à 6000 Kg)		CACES 3 avec complément de formation pour le bras articulé	VGP Obligatoires tous les 6 mois	-